

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2023- 0300 /PRES-TRANS
promulguant la loi n° 002-2023/ALT du 16
mars 2023 portant renforcement de la
neutralité politique et de la méritocratie
dans l'Administration

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- Vu** la Constitution ;
Vu la Charte de la transition du 14 octobre 2022 ;
Vu la lettre n°2023-042/ALT/PRES/SG/DGLCP/DSCACP du 17 mars 2023 du
Président de l'Assemblée législative de Transition transmettant pour
promulgation la loi n° 002-2023/ALT du 16 mars 2023 portant renforcement de
la neutralité politique et de la méritocratie dans l'Administration ;

DECRETE

Article 1 : Est promulguée la loi n° 002-2023/ALT du 16 mars 2023 portant
renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans
l'Administration.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 27 mars 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE